

venus ses commissionnaires, pour la vente de ses produits, à l'exclusion de ceux provenant des exploitations non coalisés. (Voir les *Mémoires*).

Ce qui a lieu d'étonner, c'est le silence que gardent, depuis cinq ans, les pouvoirs judiciaire et exécutif, au sujet d'une coalition qui a excité les plaintes universelles des populations qu'elle opprime. Une accusation formelle a été portée contre ceux qui en sont les promoteurs : l'information judiciaire a fourni les preuves du délit. Trois commissions législatives en ont démontré les abus et les dangers. Dès 1847, la sous-commission ministérielle exprimait ses *crain*tes de voir *compromise la prospérité de plusieurs industries importantes*, et recommandait au gouvernement, comme *urgentes*, des *mesures énergiques* pour arrêter la hausse progressive des prix. Et les populations attendent encore que justice soit faite !

H. ROYET.

Ancien maire de St-Etienne.